

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux de développement territorial
et humain- Projet de création d'une structure
périscolaire à Griesheim-Près-Molsheim**

CP/2020/369

Service chef de file :

J3-Collèges

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental N°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et N°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre les contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique de partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation de traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et de définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement, co-construits avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le 11 décembre 2017 (délibération N°CD/2017/077).

Le projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire de la Commune de Griesheim-Près-Molsheim, co-construit avec le Département et la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, s'inscrit dans les enjeux prioritaires : " « conforter maintenir et pérenniser l'offre de services au public » et « pallier les carences de services petite enfance ».

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 305 380 € et d'approuver les termes du projet de convention partenariale et de convention financière à conclure en vue de la réalisation de ces travaux.

1. Contexte

La Commune de Griesheim-Près-Molsheim compte 2 160 habitants, et connaît un accroissement de sa population de plus de 25 % entre 1999 et 2015, lié notamment au déplacement de l'activité professionnelle vers les grands centres, provoquant un accroissement considérable de la fréquentation du périscolaire.

La Communauté des Communes des Portes de Rosheim, quant à elle, dispose de

compétences en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Elles se traduisent notamment par l'organisation, l'animation et la gestion du Multi-Accueil et du Relais des Assistantes Maternelles (RAM) ainsi que l'organisation et l'animation des ALSH péri et post-scolaires et des centres aérés de la Communauté de Communes.

Soucieux de répondre aux besoins des familles résidentes de Griesheim-Près-Molsheim, la Commune organise un accueil cantine-garderie pour les enfants scolarisés de la Commune. A ce jour, ce service accueille 35 enfants, âgés de 3 à 12 ans. Les mercredis, les enfants sont accueillis au périscolaire de Bischoffsheim et durant les congés scolaires dans une autre structure périscolaire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal a engagé une réflexion en vue de créer des locaux d'accueil périscolaire sur le même site que les équipements scolaires et sportifs existants.

L'étude des besoins auprès des familles confirme les besoins d'accueil pendant la période scolaire (avant l'école, à midi, après l'école) ainsi qu'en période de petites et grandes vacances scolaires.

Cette organisation vise à maintenir un certain équilibre entre l'accueil collectif/individuel et à éviter de fragiliser les emplois de garde à domicile.

Le projet a été approuvé en réunion du Conseil Municipal du 03 juin 2020.

2. Enjeux et propositions d'engagements réciproques

Le projet répond à deux enjeux prioritaires du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire Sud :

- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public : Pallier les carences de services « petite enfance »

Dans le cadre de la démarche partenariale engagée avec le Département, la Commune a sollicité la Communauté de Communes des Portes de Rosheim afin d'agir en faveur de l'offre complémentaire proposée par les assistantes familiales.

En partenariat avec la Communauté de Communes, la Commune et le Département du Bas-Rhin ont convenu des actions qui seraient menées concernant les engagements réciproques suivants, et dont le détail figure en annexe jointe au présent rapport :

- Construire un programme partenarial associant le futur délégataire gestionnaire de la structure, afin de :
 - Construire une offre de service pour lever les freins à l'emploi ;
 - Travailler sur un système de tarification sociale ;
 - Travailler sur une offre inclusive en direction notamment des enfants en situation de handicap ;
 - Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire proposée par les assistants

maternels et valoriser leur métier.

3. Proposition de plan de financement et de contribution financière du Département du Bas-Rhin

Le projet de création d'un bâtiment à usage de périscolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement à Griesheim-Près-Molsheim, porté par la Commune, mobilise des partenaires institutionnels (Etat, Département, Région, CAF,...).

Le coût de l'opération du périscolaire de Griesheim-Près-Molsheim s'élèverait à 1 527 902,00 € HT.

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux HT	1 348 121,00 €	CAF	180 000,00 €
		Etat DETR	368 590,00 €
		Région	100 000,00 €
Honoraires	179 781,00 €	Département du Bas-Rhin au titre du Fonds d'attractivité et de développement	305 580,00 €
		Commune	573 732,00 €
TOTAL HT	1 527 902,00 €		1 527 902 ,00 €

Le montant de la subvention du Département au titre du Fond d'attractivité s'élève à 305 580 € maximum, soit 20 % du coût de l'opération.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 305 580 € à la Commune de Griesheim-Près-Molsheim pour son projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire, correspondant à une aide 20 % du coût de l'opération.

4. Proposition d'approbation des projets de convention partenariale et de convention financière

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention partenariale et de convention financière joints en annexes au présent rapport et d'autoriser son Président à les signer.

La Commission territoriale Sud a émis à un avis favorable à ces propositions lors de sa réunion du 12 octobre 2020.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	43 858 203,00 €	305 580,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, le projet partenarial de construction d'une structure d'accueil périscolaire porté par la Commune de Griesheim-Près-Molsheim ;

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Griesheim-Près-Molsheim et la Communauté de Communes des Portes de Rosheim;

que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'enfance, de la famille, de la jeunesse;

- d'attribuer une subvention à hauteur de 20 % du coût de l'opération, soit un montant maximum de 305 580 € à la Commune de Griesheim-Près-Molsheim pour le projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Griesheim-Près-Molsheim et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer les convention précitées.

Strasbourg, le 23/10/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY